

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D2026-4-6

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt six, le mardi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 23 Avril 2026

Votants : 19

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Objet : Vote des taux
d'imposition 2026 des taxes
locales**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Laure GLADINE-ROUCHY

Vu le code général des impôts ;

Considérant le produit fiscal assuré par la Direction Générale des Finances Publiques pour l'année 2026 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal **de ne pas augmenter les taux des taxes ménages pour 2026 soit :**

Désignation des Taxes	Pour rappel Taux 2025	Proposition Taux 2026
Taxe d'habitation	14.52%	14.52%
Foncier bâti	43.21%	43.21%
Foncier non bâti	93.28%	93.28%

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les taux tels que définis ci-dessus.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Laure GLADINE-ROUCHY



Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL

